

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Pour diffusion libre et immédiate

### **Facture sociale, un accord qui ressemble fort à une capitulation**

Mont-sur-Rolle, le 28 août 2020

**Il est regrettable que, malgré notre retrait de la table des négociations, l'UCV n'ait pas su obtenir davantage et ait capitulé trop facilement face à la position intransigeante du Conseil d'Etat.**

**Accepter l'interdiction de soutenir, jusqu'en 2028, des interventions parlementaires n'est pas seulement un acte de censure envers les communes, mais aussi une atteinte aux bases de notre démocratie.**

**L'AdCV n'est pas complice de cet accord.** Celui-ci n'amène pas le rééquilibrage financier pour lequel notre association se bat depuis des années et dont les communes ont besoin. En effet, les charges communales continueront à exploser à cause de la facture sociale (habilement rebaptisée « Participation à la Cohésion Sociale » PCS).

**Non seulement les objectifs initiaux ne sont pas respectés, mais le délai de leur mise en œuvre est allongé.** Le rapport du Canton de 2018 sur les finances communales évalue le besoin en ressources financières des communes entre 110 et 140 millions. L'accord propose à l'orée 2028, soit 10 ans après, un rééquilibrage de 150 millions. **C'est un leurre !!**

En 2020, la facture sociale, faisant l'objet d'une répartition canton/commune, se chiffre à 1,8 milliards. La participation des communes est de 830 millions. La réalité 2015-2020, démontre que l'augmentation de la facture sociale est de 4,5% par année. Cela veut dire une augmentation de l'ordre de 760 millions en 2028, 1/3 à la charge des communes, soit 250 millions environ ! **L'augmentation de la part communale à la PCS sera beaucoup plus élevée que l'aide apportée par le Canton.**

De plus, le Conseil d'Etat et l'UCV imposent aux communes de financer à terme, soit en 2028, la facture sociale à hauteur de 36,7%. Ce pourcentage se rapproche effectivement du tiers, soit 33% qui prévalaient avant le soutien des communes pour assainir les finances cantonales. La différence en francs entre ces pourcentages sera de l'ordre de 90 millions en 2028, à la charge des communes.

Curieusement, lorsque le Canton a eu besoin de soutien financier de la part des communes, le mécanisme s'est déroulé sur une période de 3 ans, alors que le pseudo retour de situation se fait lui sur 8 ans.

En outre, le montant proposé n'est pas suffisant pour les enjeux actuels des communes, soit un renforcement des moyens pour les villes centre et un apport d'oxygène pour que toutes les communes puissent répondre aux besoins de leur population et financer leurs politiques locales. Cela va inexorablement conduire à des hausses d'impôt communaux.

Finalement, la reprise des frais de fonctionnement par l'Etat des régions d'action sociale (RAS) et des agences d'assurances sociales (AAS) n'est pas sans risque pour la politique de proximité et réduit encore plus l'autonomie des communes sur les problématiques sociétales.

L'accord engage également les communes au sujet de l'introduction d'un mécanisme de maîtrise des finances communales. Cela renforcera la mainmise inadmissible du Canton sur l'autonomie des communes et sur la liberté des conseils communaux et généraux de fixer leurs taux d'imposition et de décider des dépenses et investissements pour leur commune.

**En résumé, cet accord ne répond pas au rééquilibrage financier dont les communes ont besoin aujourd'hui. L'AdCV regrette qu'il ne puisse amener un réel ajustement pour les communes sur l'épineuse question du financement de la facture sociale. Pour rappel, notre association était prête à entrer en matière sur un modèle de financement 1/3 - 2/3 , comme elle l'avait défendu par le passé. De plus, dans le contexte actuel, s'engager à ne plus discuter sur les aspects du financement de la PCS jusqu'en 2028 nous semble extrêmement risqué.**

**Le sujet est complexe et les conditions sont propices pour que les parties engagées dans cet accord enfument les communes. Néanmoins, les résultats négatifs seront vite évidents et c'est pour cela qu'une action immédiate est nécessaire.**

**Pour toutes ces raisons, nous recommandons aux communes vaudoises de ne pas ratifier cet accord, qui ne répond pas à leurs besoins actuels et restreint encore plus leur autonomie.**

Lors de son assemblée générale du 17 septembre, l'AdCV présentera à ses membres une action parlementaire ainsi que son soutien à l'initiative populaire lancée par les députés Byrne Garelli et Romanens.

Contacts :

Carine Tinguely, Vice-présidente de l'AdCV : 079 354 15 83

Pierre Stampfli, Vice-président de l'AdCV : 079 203 14 73